

Par arrêté n°538 du 4 août 2017 – Département de la COTE-D'OR



## ÉPISODE DE POLLUTION : OZONE

### Levée du dispositif (niveau <math><180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}</math>)

L'épisode de pollution à l'ozone se termine, de façon simultanée à cette période de canicule. Demain, avec les pluies orageuses, les vents et la baisse des températures, les conditions seront moins favorables à la formation et à l'accumulation d'ozone. Les niveaux ne devraient plus dépasser le seuil de  $180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{heure}$ .

De ce fait, la procédure d'alerte sur persistance est levée sur le département de la Côte-d'Or à compter de demain mercredi 08 août 2018.

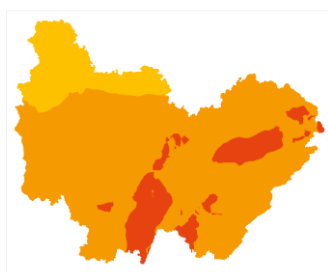
**Toutes les mesures préfectorales sont levées à partir de demain.**

### Bilan des concentrations

Max. horaire enregistrés ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	02/08	03/08	04/08	05/08	06/08	07/08	08/08
<b>Côte-d'Or</b>	149	166	197	172	172	<180	<180

### Evolution de la qualité de l'air en région

*Hier*



*Aujourd'hui*



*Demain*



**Pas de dépassement de seuil**  
**Dépassement du seuil d'information**  
**Dépassement du seuil d'alerte**



Risque allergo-pollinique faible